



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 21593

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le devenir de la formation professionnelle des médecins généralistes. A l'automne 2007, un rapport de l'IGAS a relevé la forte dépendance des médecins généralistes vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique. Cette dernière compte près de 23 000 visiteurs médicaux et consacre plus de 25 000 euros par médecin pour assurer la promotion des produits. Il y a aujourd'hui dans notre pays un visiteur médical pour neuf médecins et un tiers de ces derniers reçoit plus de 7 visites par semaine. Ce rapport, à juste titre, soulève la nécessité de diminuer l'influence des laboratoires sur les médecins. MGForm, la principale association de formation indépendante de médecins généralistes, a connu une nouvelle fois une nouvelle baisse de sa dotation qui est passée de 9,5 millions en 2007 à 4,7 millions d'euros pour 2008. Il souhaite donc connaître quelles sont les raisons qui ont conduit à la baisse de cette dotation et il lui demande quels sont les projets de son ministère pour soustraire les médecins généralistes de la dépendance des industries pharmaceutiques.

Texte de la réponse

Les thèmes prioritaires de la formation professionnelle continue (FPC) des médecins sont déterminés par le comité paritaire national de la FPC (CPN-FPC). En 2008, le CPN-FPC a choisi, de manière logique, d'affecter prioritairement les crédits aux thèmes suivants : l'accompagnement de la convention des médecins avec l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, les engagements prioritaires de cette convention et les priorités des politiques de santé publique. Les projets en réponse à l'appel d'offres pour 2008 sont évalués par le conseil scientifique national qui en a retenu plus du double que les possibilités de financement ne permettaient d'en prendre en charge. Le comité paritaire national a donc dû faire un choix parmi les projets retenus, en privilégiant les projets dits « sources » (projets déposés par les organismes qui les ont créés) aux projets dits « copies » (projets identiques à un projet source, déposée par un autre organisme que celui qui l'a créé). Afin toutefois de ne pas écarter tous les projets « copies », car conscient de leur impact sur la répartition géographique et sur les organismes locaux qui les organisent, le CPN-FPC a étendu ses agréments aux projets copies traitant des trois thématiques prioritaires. S'agissant de l'organisme formation MG-Form, émanation du syndicat MG-France, le recul de sa part dans les projets agréés s'explique par le fait qu'il a déposé plus de projets « copies » et qui traitaient davantage de sujets ne faisant pas partie des trois priorités précitées. MG-Form a donc reçu 4,7 millions d'euros pour 2008 alors qu'il avait reçu 9,5 millions d'euros en 2007. L'organisme de gestion conventionnelle, l'OGC, qui gère les crédits de la FPC, est une structure dirigée par les partenaires conventionnels. Ceux-ci sont libres du choix des thèmes prioritaires de formation qu'ils ont souhaité, à juste titre, voir venir en appui de la convention médicale de 2005, notamment dans le domaine de la maîtrise médicalisée, afin de permettre au plus grand nombre de médecins possible d'accéder à des formations portant sur la juste prescription. 35 millions d'euros sont ainsi consacrés chaque année à la formation des médecins dans ce cadre, permettant d'accueillir plus de 47 000 participants à 579 formations agréées. Le nombre de médecins formés chaque année grâce à la FPC est en augmentation croissante, ce dont il faut se féliciter. Près de 24 000 médecins généralistes différents ont suivi une action FPC entre 2001 et 2006 et près de 4 000 médecins

spécialistes différents depuis leur entrée dans la convention médicale de 2005. Les médecins peuvent s'inscrire également à des programmes de formation médicale continue (FMC) et choisir librement les thèmes qu'ils souhaitent aborder dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21593

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2008, page 3400

Réponse publiée le : 18 août 2009, page 8137